

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 Décembre 2018

La réunion du Conseil Municipal du 17 décembre s'est déroulée sous la présidence de M. BRESSELLE Pierre, Maire de Lantriac.

Présents tous les membres saufs : M. Denis SOULIER qui a donné procuration à M. Didier NICOLAS ; M. Laurent REYMOND qui a donné procuration à Mme Laurence DESSALCES ; M. Bernard BESSETTE qui a donné procuration à M. Pierre BRESSELLE.

Excusés : Mme Michèle ISSARTEL, M. Félix GRANGEON, M. Julien SURREL

Madame Laurence DESSALCES a été nommée Secrétaire.

Le dernier compte rendu du 15 octobre 2018 est porté à la connaissance du Conseil Municipal et ne donne lieu à aucun commentaire. L'ordre du jour est alors abordé.

Intervention de M. ARSAC Robert sur la sécurité routière au Roure.

DROIT DE PREEMPTION

Suite à la demande d'intention d'aliéner d'un immeuble sis 2, rue du Lavoir, section AN n° 197, le conseil municipal à l'unanimité décide de renoncer à son droit de préemption.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2019 avant le vote du budget dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget précédent. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

NUMEROTATION ET DENOMINATION DES RUES

Mme DESSALCES présente au conseil municipal le travail réalisé sur la numérotation et la dénomination des rues. Le conseil municipal à l'unanimité adopte le projet proposé.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU CCAS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le budget du CCAS présente un déficit dû à la baisse du nombre de portage des repas. A l'unanimité, le conseil municipal décide que, chaque année, le budget fonctionnement du CCAS sera équilibré au centime près par le budget commune.

DETR 2019

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y aurait de prévoir le renouvellement du matériel de déneigement pour un coût estimatif de 120 000€. Le conseil municipal, à l'unanimité approuve :

- La sollicitation auprès de Monsieur le Préfet de l'inscription de ce projet au programme DETR 2019, l'inscription de la dépense au budget 2019 ainsi que le plan de financement proposé.

A la réception des devis, la DETR sera également sollicitée pour les travaux de voirie et une étude d'aménagement du bâtiment de la mairie.

ACHAT DE TERRAIN

Monsieur le Maire expose que la commune ne disposant pas d'emprise foncière dans le centre bourg, la parcelle AN n° 86 représente un investissement judicieux compte tenu de son emplacement. Il propose au conseil municipal d'acquérir cette parcelle sur une base de 32€/m². Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le document d'arpentage ainsi que la vente.

Divers :

Elu volontaire hors Maire et adjoints : commission des listes électorales

Répertoire électoral unique : Titulaire Mme Isabelle ROCHE

Suppléante Mme Laurence DESSALCES